



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le mardi 11 juillet 2017 de 13 h 10 à 13 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M^{me} Louise Nepton, directrice générale (MALADIE)
M. Steve Morel, directeur général par intérim

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Responsabilités politiques spécifiques
4. Bureau du greffe
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1.1 Réunion spéciale du 31 mai 2017
 - 4.1.2 Réunion spéciale du 12 juin 2017
 - 4.1.3 Réunion spéciale du 28 juin 2017
 - 4.2 Représentations et sollicitations
5. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 5.1 Règlement sur la gestion des plaintes - dossier 20170220001
6. Droits et protection du territoire
 - 6.1 Bilan des consultations 2016-2017
 - 6.2 Sommet Jeunesse des Premières Nations réalisé par l'APNQL
7. Infrastructures et services publics
 - 7.1 Contribution de l'investissement - Parc industriel
 - 7.2 Initiative de stages en habitation - SCHL 2017-2018

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

8. Santé et mieux-être collectif
 - 8.1 Accord de contribution visant le financement des organisations entre le CSSSPNQL
 - 8.2 Commémoration du pensionnat indien de Pointe-Bleue - National Indian Brotherhood Trust Fund
9. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 RESPONSABILITÉS POLITIQUES SPÉCIFIQUES

Le chef Clifford Moar confirme l'attribution des responsabilités politiques spécifiques en réunion régulière tel que prescrit par le Règlement sur la rémunération des élus.

CLIFFORD MOAR

Chef

- Représentant et porte-parole de Katakuhimatsheta (Conseil des élus)
- Négociations

STACY BOSSUM

Conseiller

- Relations humaines
- Administration



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PATRICK COURTOIS

Conseiller

- Relations avec les grandes entreprises
- Relations gouvernementales

JONATHAN GERMAIN

Conseiller

- Santé et mieux-être collectif
- Loisirs

STÉPHANE GERMAIN

Conseiller

- Patrimoine, culture et langue
- Relations avec la communauté

ÉLIZABETH LAUNIÈRE

Conseillère

- Éducation et main-d'œuvre
- Condition féminine

CHARLES-ÉDOUARD VERREAULT

Conseiller

- Infrastructures
- Sécurité publique
- Territoire
- Relations avec les Premières Nations

ENSEMBLE DES ÉLUS

- Développement économique

4. BUREAU DU GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 31 MAI 2017

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyé de M. Stacy Bossum

Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 12 JUIN 2017

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

4.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 28 JUIN 2017

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

4.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

RBA GROUPE FINANCIER

RÉSOLUTION N° 6775

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives de nature caritative faisant la promotion de la santé et de l'éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT que le RBA Groupe financier sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 25^e classique de golf au profit de l'Association Prévention Suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador, de Nouveaux Sentiers - Fondation pour l'avenir des Premières Nations et d'Innu Meshkenu.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 300 \$ dans le cadre du tournoi de golf bénéfique du RBA Groupe financier qui se tiendra le 24 août 2017 à Québec.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RÉSOLUTION N° 6776

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives venant en aide à des organismes régionaux et locaux d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Produits forestiers Résolu invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à la 7^e édition de la Classique de golf Résolu qui se tiendra au Club de Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean et dont les profits seront versés à la Fondation du Domaine-du-Roy, à la Fondation centre Maria-Chapdelaine et à Leucan.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 300 \$ dans le cadre de la 7^e Classique de golf bénéfique de Produits forestiers Résolu qui se tiendra à Saint-Prime le 17 août 2017.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINT-PRIME

RÉSOLUTION N° 6777

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de favoriser l'intégration des jeunes au milieu du travail et à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que la Coopérative jeunesse de services de Saint-Prime sollicite l'aide financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que la Coopérative jeunesse de services de Saint-Prime est un organisme à but non lucratif qui offre aux jeunes une expérience qui leur ouvre la porte du marché du travail, celle de l'entrepreneuriat, de la solidarité et du développement coopératif.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 100 \$ dans le cadre de la campagne de financement de la Coopérative jeunesse de services de Saint-Prime.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE MASHTEUATSH

RÉSOLUTION N° 6778

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale, sportive ou autre du milieu;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de financement dans le cadre de la 24^e édition du tournoi de hockey mineur de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à la persévérance scolaire et à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutient cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a des retombées importantes au niveau local;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire soutenir la mobilisation de bénévoles au sein de la communauté.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 2 000 \$ dans le cadre de la 24^e édition du tournoi de hockey mineur de Mashteuiatsh qui se tiendra du 10 au 13 août 2017.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSEAU JEUNESSE DES PREMIÈRES NATIONS DE L'APNQL

RÉSOLUTION N° 6779

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives ayant un rayonnement d'envergure provinciale mettant en valeur les Premières Nations;

CONSIDÉRANT que les jeunes sont au cœur du projet collectif que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan veut ériger et leur apport est primordial à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté;

CONSIDÉRANT que le Réseau jeunesse des Premières Nations de l'APNQL (RJAPNQL) sollicite la participation financière et matérielle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la tenue du 6^e Sommet jeunesse des Premières Nations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL);

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de ce rassemblement est de susciter la mobilisation des jeunes des Premières Nations et de leur démontrer l'importance de s'impliquer et de se mobiliser afin de devenir de véritables agents de changements;

CONSIDÉRANT que les thématiques choisies pour cette année sont l'environnement, le territoire et la culture et qu'elles sont en lien direct avec les préoccupations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et avec les nombreux enjeux auxquels devront faire face notre communauté et principalement les jeunes;

CONSIDÉRANT que le Conseil des jeunes de Mashteuiatsh établit un lien de discussion et de consultation permanent pour les grands axes de développement de la communauté qui interpellent les jeunes, tout en favorisant la transmission intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT que le Conseil des jeunes Pekuakamiulnuatsh (CJP) fait partie du comité d'organisation et qu'il a offert une commandite de 5 000 \$ dans le cadre du sommet;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que la représentation significative des jeunes de Mashteuiatsh désirant participer à cet événement démontre la fierté d'être Pekuakamiulnuatsh et qu'ils appliquent les principes et valeurs tels que décrits dans la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh et guident leurs rapports entre eux et avec les autres nations.

IL EST RÉSOLU que la direction - Droits et protection du territoire contribuera à l'évènement en offrant gratuitement du matériel pour la réalisation de l'évènement d'une valeur estimée à plus de 2 500 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'octroyer un montant de 2 000 \$ dans le cadre du 6^e Sommet jeunesse des Premières Nations qui se tiendra du 11 au 13 août 2017 sur le site de Pehkupessekau.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 6780

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales mettant en valeur le travail d'artisans du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval (RAAR) afin de fournir un appui financier dans le cadre du Symposium Multi-Arts de Roberval;

CONSIDÉRANT QUE le RAAR est un organisme à but non lucratif dont le but est de regrouper et faire connaître les artistes et artisans du milieu et de promouvoir et faire apprécier à la population les arts visuels sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT QUE des artistes de la communauté participent à ce symposium.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 50 \$ dans le cadre du Symposium Multi-Arts de Roberval du Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval qui se tiendra à Roberval du 22 au 23 juillet 2017.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

RÉSOLUTION N° 6781

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales auxquelles participent des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival du Cowboy de Chambord sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 25^e édition du Festival du Cowboy de Chambord.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don au montant de 100 \$ dans cadre de la 25^e édition du Festival du Cowboy de Chambord qui se tiendra du 3 au 6 août 2017, à Chambord.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

FONDATION ÉQUILIBRE ET FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

RÉSOLUTION N° 6782

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission de soutenir financièrement les établissements et les organismes œuvrant en santé mentale dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean afin de maintenir et développer des services de qualité en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est dédiée au Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui fait partie du réseau de la santé et des services sociaux et qui a pour mission d'offrir des services de nature psychosociale, d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, requis par la situation d'un jeune, soit en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT que la Fondation pour l'enfance et la jeunesse et la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicitent Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre d'une activité de golf bénéfice.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ dans le cadre du tournoi de golf bénéfice de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse et la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se tiendra le 8 août 2017 à Saguenay.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

5. COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

5.1 RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES PLAINTES – DOSSIER 20170220001

RÉSOLUTION N° 6783

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace des affaires de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mettre à la disposition des usagers des services de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan un mécanisme de gestion des plaintes indépendant et respectueux des droits et des rôles de chacun;

CONSIDÉRANT la nécessité d'observer les règles de confidentialité et de discrétion applicables dans le traitement d'un dossier de plainte;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que dans le dossier de plainte d'un usager portant le numéro X1 107 010 / 20170220001, toutes les différentes étapes prévues au Règlement sur la gestion des plaintes ont été complétées incluant le dépôt d'un rapport et des recommandations de Ka Itutamatshesht;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 36.4 du Règlement sur la gestion des plaintes Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit statuer sur la recommandation formulée dans le rapport de Ka Itutamatshesht;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pris connaissance et est en accord avec le rapport et les recommandations de Ka Itutamatshesht.

IL EST RÉSOLU d'accepter le rapport et les recommandations de Ka Itutamatshesht pour le dossier de plainte d'un usager portant le numéro X1 107 010 / 20170220001 dans le cadre du Règlement sur la gestion des plaintes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

6. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

6.1 BILAN DES CONSULTATIONS 2016-2017

RÉSOLUTION N° 6784

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer le respect, la protection et la continuité des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont l'obligation de consulter et d'accommoder les Premières Nations lorsque des projets en territoire sont susceptibles de porter atteinte aux droits ancestraux, y compris le titre aborigène;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan analyse chacune des consultations afin d'en évaluer les impacts sur les droits et intérêts des Pekuakamiulnuatsh, et de façon plus spécifique sur la pratique d'ilnuaitun et qu'il assure le suivi des projets soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une Entente de principe d'ordre général entre le Conseil tribal Mamuitunmak Nutakuan, les gouvernements du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu un financement de 450 000 \$ du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II), volet soutien à la consultation du Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA) du Gouvernement du Québec pour répondre aux consultations qui lui sont soumises pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les activités prévues au projet ont été réalisées et complétées comme prévu pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité pour l'année 2016-2017 sera transmis au Secrétariat aux Affaires autochtones;

CONSIDÉRANT que le rapport financier soumis dans le cadre de l'entente de financement a été approuvé le 28 juin 2017.

IL EST RÉSOLU d'approuver le rapport d'activité intitulé « Bilan des consultations : 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 ».

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

6.2 SOMMET JEUNESSE DES PREMIÈRES NATIONS RÉALISÉ PAR L'APNQL

Voir résolution n° 6779 à la page 7.

7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 CONTRIBUTION DE L'INVESTISSEMENT –PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION N° 6785

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des unités administratives a le mandat de poursuivre les recherches de financement;

CONSIDÉRANT que les directions – Infrastructures et services publics ainsi qu'Économie, emploi et partenariats stratégiques ont déposé une demande de financement aux Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) dans le cadre du Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE);

CONSIDÉRANT que les projets déposés sont inscrits à la planification quinquennale des immobilisations 2016-2021, approuvée par Katakuhimatsheta le 4 février 2016;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une confirmation que le projet de l'aménagement et du développement du Parc industriel a passé l'étape de l'éligibilité;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de 33.33 % est prévue et que celle-ci sera assumée dans le budget annuel d'immobilisations 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les entreprises de la communauté seront invitées, selon les spécificités des projets, dans les processus d'appel d'offres;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT qu'une clause favorisant l'embauche de la main-d'œuvre locale fera partie intégrante des contrats à intervenir;

CONSIDÉRANT que, selon la grille de délégation d'autorité de gestion, l'approbation de Katakuhimatsheta est requise.

IL EST RÉSOLU d'approuver la contribution de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan représentant un montant maximal de 211 668 \$ à même le budget annuel des immobilisations 2017-2018;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction - Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces projets incluant l'octroi des contrats suite aux processus d'appels d'offres conformément à la politique d'acquisition de biens et services.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

7.2 ENTENTE DE FINANCEMENT – INITIATIVE DE STAGES EN HABITATION – SCHL 2017-2018

RÉSOLUTION N° 6786

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du programme Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, a octroyé un budget au montant de 18 520 \$ pour une période de 36 semaines, selon un horaire de 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à parrainer un jeune autochtone âgé entre 15 et 30 ans, qui ne reçoit pas de prestation d'assurance-emploi et qui n'a pas un autre emploi pendant la période de stage;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que la direction – Infrastructures et services publics offre un stage de 36 semaines soit de mai 2017 à février 2018, selon un horaire de 37 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que l'excédent des dépenses sera assumé à même les budgets de l'habitation, notamment pour certains congés non admissibles, les avantages sociaux et le surplus des heures travaillées.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits au montant de 18 520 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'excédent des dépenses à même les budgets de l'habitation;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction – Infrastructures et services publics à signer l'entente et les autres documents afférents.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

8. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

8.1 ACCORD DE CONTRIBUTION VISANT LE FINANCEMENT DES COMMUNAUTÉS 2017-2018 - CSSSPNQL

RÉSOLUTION N° 6787

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le projet Auassatsh, par la mobilisation de différents partenaires de la communauté, vise le mieux-être des jeunes Pekuakamiulnuatsh et de leur communauté;

CONSIDÉRANT que le regroupement Auassatsh a déposé un projet et une planification sur cinq ans en promotion-prévention « Plan stratégique écosystémique de Mashteuiatsh 2015-2020 »;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT qu'Auassatsh est maintenant fusionné à l'intérieur de la nouvelle instance sur le développement social (NIDS) et celle-ci a désigné la direction - Santé et mieux-être collectif comme fiduciaire des fonds collectifs écoulant du plan d'action d'Auassatsh 2015-2020;

CONSIDÉRANT que la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec Labrador (CSSSPNQL) approuve ce projet, confirme le financement au montant de 58 898 \$ pour l'année financière 2017-2018 et propose la signature d'un accord de contribution.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'accord de contribution 2017-2018 visant le financement des organisations entre la CSSSPNQL et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction – Santé et mieux-être collectif à agir à titre de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à ce projet.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8.2 COMMÉMORATION DU PENSIONNAT INDIEN DE POINTE-BLEUE – NATIONAL INDIAN BROTHERHOOD

RÉSOLUTION N° 6788

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de tenir des événements où notre Première Nation a l'occasion de recevoir les autres Premières Nations et ainsi fraterniser et partager avec les peuples;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la communauté de Mashteuiatsh est depuis longtemps reconnue comme un important lieu de rassemblement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de survivants du pensionnat indien de Pointe-Bleue de notre communauté et de communautés Atikamekw nous a été adressée afin de tenir un événement commémoratif;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu de rendre hommage aux Survivants des pensionnats par la Commémoration du pensionnat indien de Pointe-Bleue en juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement a été présentée au National Indian Brotherhood Trust Fund dans le cadre de son programme d'éducation;

CONSIDÉRANT que le National Indian Brotherhood Trust Fund a retenu le projet Kotowan – Ishkuteu Kaishpiteljikutsh – feu sacré visant à la Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue pour un montant total de 75 000 \$.

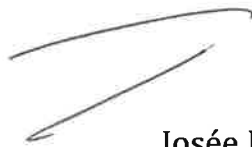
IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction - Santé et mieux-être collectif à signer l'entente avec le National Indian Brotherhood Trust Fund au montant de 75 000 \$ qui sera versé pour les activités de la Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 25, proposée par M. Stéphane Germain, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

